

Bon de participation

MAXIME +

Je souhaite soutenir

l'association par un don

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

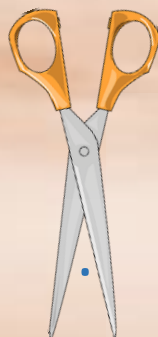
N° tél : _____

Mail : _____

de : _____ € par un chèque

libellé à l'ordre de Maxime +

à adresser à Maxime +
5 rue Camille Desmoulins
89000 Auxerre



Nous contacter



Permanence :
lundi 14h30 - 16h00

MAXIME +

Association d'aide aux enfants
atteints de cancers ou de leucémies
5 rue Camille Desmoulins
89000 AUXERRE



03 86 51 23 01
06 69 19 23 01



maxime-plus@medicalistes.fr
maxime-plus.medicalistes.fr



Édito 2020 :

Une année sous le signe du confinement

La propagation du coronavirus a conduit le gouvernement à prendre des mesures de confinement qui touchent chacun d'entre nous. Au-delà de l'impact individuel, économique, le confinement touche aussi les associations.

La rencontre, l'échange, le soutien, l'aide morale et financière constituent la raison d'être de Maxime +. Comment faire ensemble quand on ne peut plus rencontrer les familles touchées par la maladie d'un enfant ? Comment gérer cette situation très particulière pour que l'association pâtisse le moins possible financièrement du confinement ?

Et surtout comment conserver la vitalité de notre association pour qu'elle puisse continuer à agir et à travailler au service des enfants et des familles, maintenant, mais aussi demain lorsque nous sortirons de cette période d'isolement ?

Plus que jamais, nous avons besoin de vous !

Florence PATRICE, vice-présidente

Au regard des contacts possibles des membres de l'association avec les enfants malades, le conseil d'administration prévu en juin et en septembre 2020 ne s'est pas tenu en présentiel, les solutions de délibération et de vote se sont organisées à distance le 28/08./20. Les sorties et manifestations prévues avec les familles ont été également annulées (parc de Thoiry, Nigloland, Corrida de Noël à Auxerre).

Nos actions

Envoi de chèques cadeaux aux dates d'anniversaire des enfants Maxime + et envoi des chèques Noël.

avril 2020 :

- mail aux familles les informant qu'en vertu de la crise sanitaire, pas de permanence jusqu'à nouvel ordre, ni de réunion, mais possibilité de nous joindre par téléphone ou mail.

- participation à l'achat d'un respirateur à l'hôpital d'Auxerre : chèque de 4000€.

- aide aux familles dans le besoin 4000€

juin 2020 : Achat cadeaux pour soutien aux enfants.

juillet 2020 :

- envoi chèques vacances aux familles M+.

- aide financière pour les familles en difficulté lors des déplacements/hébergements hôpital Paris.

août 2020 : réception chèque de la vente des sapins de Noël 2019 par les Serres de Bon Pain d'un montant de 1158€.

décembre 2020

- vente de sapins de Noël Serres de Bon Pain : 1€ reversé à M+ pour l'achat d'un sapin naturel.

- vente d'huitres "Au poisson d'avril" sur le marché d'Auxerre : 1€ reversé à M+ pour une douzaine d'huitres "Gillardeau" achetée.

À propos de nous

Membres du bureau :

- Bernard MARTIN, Président
- Florence PATRICE, Vice-Présidente
- Alison PINCHAUD, Trésorière
- Béatrice COLLOT-DELAGNE, Secrétaire

Membres du conseil d'administration :

- Joss CREUSVAUX,
- Gisèle DREURE,
- Ophélie PAYARDELLE,
- Joëlle RICHET,
- Delphine WESTERMEYER

Nos partenaires

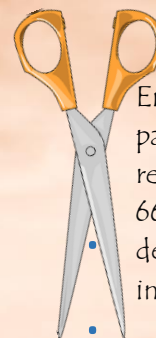


un même objectif social

aider les enfants et les familles

- UNAPECLE : Union des Associations de Parents d'Enfants atteints de Cancer ou Leucémie.

- SPARADRAP : Association créée par des parents et des professionnels de la santé. Elle agit chaque jour pour aider les enfants à avoir moins peur et moins mal pendant les soins et à l'hôpital.



En retour de l'envoi de mon bon de participation (joint au verso), je recevrai un reçu fiscal donnant droit à déduction fiscale de 66% (reconnue d'intérêt général) dans la limite de dons représentant 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, 60 % du montant des dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•



MAXIME + est déclarée à la CNIL : conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à la protection des données personnelles et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez exercer votre droit de communication, modification ou radiation de toute donnée personnelle.

Les informations collectées sont réservées au strict usage de MAXIME +.

•